

REGLEMENT

« FRAMERIES FLEURIE ! » - CONCOURS DE FAÇADES FLEURIES POUR LA COMMUNE DE FRAMERIES ET SES VILLAGES

Inscriptions : 1er mai au 1er juin 2026

Chaque citoyen domicilié à Frameries peut participer au concours « Frameries, commune fleurie ». Ce concours consiste à la végétalisation et au fleurissement de façades et jardins **visibles puis la rue**. Il s'agit d'une démarche gratuite et volontaire !

1. Inscriptions : du 1^{er} mai au 1^{er} juin 2026

L'inscription peut se faire soit par téléphone en contactant :

Administration Communale de Frameries
Service Environnement –
environnement@frameries.be
065 61 12 11

Fondation Rurale de Wallonie
Robin PENAY
069 87 10 90

Soit via le formulaire en ligne, disponible via l'adresse : « Frameries Fleurie ! » – Remplir le formulaire : <https://forms.office.com/e/ZEZzCD1YKY>

La date limite pour l'inscription est fixée au 1^{er} juin 2026 minuit. Une seule candidature par ménage est acceptée.

2. Evaluation par le jury des façades inscrites : du 15 juin au 15 septembre 2026

Dans le cadre du concours, un jury évaluera les façades inscrites. Il sera composé de :

- Représentants de la commune de Frameries ;
- Représentants de la Fondation Rurale de Wallonie ;
- PNHP et/ou Adalia
- Membre de la CLDR

Le jury opérera deux visites des façades entre le 15 juin et le 15 septembre 2026. Les participants ne seront pas tenus avertis de la date du passage du jury. À la suite de ces visites, le jury appréciera les façades sur base des critères d'évaluation suivants :

PATRIMOINE VEGETAL	
Fleurissement de pleine terre <i>diversité, choix des essences, entretien et qualité, intégration paysagère (importance et répartition).</i>	25%
Fleurissement en bacs, pots, jardinières <i>diversité, choix des essences, entretien et qualité, intégration paysagère (répartition, emplacement, quantité et harmonisation).</i>	35%
ESTHETIQUE GENERALE	

Harmonie	20%
Originalité	20%

Un classement sera ensuite établi et permettra de désigner les lauréats du concours (cf. modalités pratiques).

3. Evaluation par les citoyens des façades inscrites : juillet-août 2026

Les participants peuvent choisir de concourir au prix citoyen lors de l'inscription. S'ils souhaitent y prendre part, ils devront marquer leur accord au moment de leur inscription afin que leur adresse figure dans le circuit des façades fleuries qui sera mis à disposition durant les mois de juillet et d'août, et pour que leur façade soit prise en photos et soumise aux votes papier et en ligne sur le site de la commune et de l'Opération de Développement Rural mais également sur les réseaux sociaux.

La façade qui récoltera le plus de votes sera désignée lauréate du prix citoyen (cf. modalités pratiques).

MODALITES PRATIQUES

Le concours « Frameries fleurit ! » est organisé dans le cadre de l'Opération de Développement Rural de la commune de Frameries. Elle émane du souhait émis par des citoyens framerisais et la commission locale de Développement Rural et du Collège communal de Frameries de végétaliser davantage l'entité.

Cette première édition se déroule entre mai et septembre 2026. Elle se décline en trois parties, détaillées ci-après :

1. Phase d'inscription des participants ;
2. Phase d'évaluation par le jury des façades inscrites ;
3. Phase d'évaluation par les citoyens ;

A. Inscriptions

Lors de l'inscription, les participants recevront un numéro de participation. Celui-ci doit être affiché de manière visible depuis la rue et durant toute la durée du concours. Une seule inscription par ménage est autorisée.

B. Récompenses et distribution des prix

Chaque participant sera invité à la remise des prix et à la proclamation des résultats les (les modalités seront transmises lors du concours). Lors de cet événement, chaque participant se verra récompensé d'un bon de réduction à valoir dans les commerces partenaires. En plus de ce montant, le jury du concours octroiera quatre prix :

PRIX DU JURY			PRIX CITOYEN
1 ^{er} prix	2 ^e prix	3 ^e prix	Façades ayant obtenus le plus de voix
160€	140 €	90 €	110 €

C. Droit d'utilisation

Chaque participant autorise la Commune de Frameries à utiliser le nom, les photos de l'habitation et de la façade dans des publications du bulletin communal, sur les sites Internet et réseaux sociaux de la Commune, ainsi que dans toutes autres publications de la Commune.